



UNION NATIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTE

UNPS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Ce rapport contient 12 pages

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE LYON-RIOM

SAS au capital de 240 000 Euros – R.C.S. Clermont-Ferrand 316420322 – Naf : 6920Z - N° intracom : FR63316420322
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre Région de Clermont-Ferrand – Société de Commissaires aux
Comptes près la Cour d'Appel de Riom

3 rue Patrick Depailler
La Pardieu
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 28 50 20

10 rue Jean Jaurès
03600 COMMENTRY
Tél 04 70 05 31 51

Résidence Le Longchamp
Entrée 3
3 rue de la Grange aux Grains
03700 BELLERIVE SUR ALLIER
Tél. 04 73 50 01 01



UNION NATIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTE

UNPS

25, Rue Miollis
75015 – PARIS

RCS PARIS 499 631 315

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Aux membres de l'Assemblée,

1°) OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

En exécution de la mission qui nous a été confiée au terme de votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'UNION NATIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2°) FONDEMENT DE L'OPINION :

REFERENTIEL D'AUDIT :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

FW

JG

3°) JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4°) VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

5°) RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Trésorier.

6°) RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

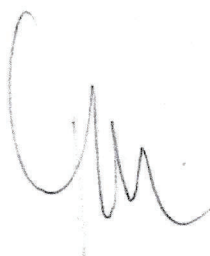
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

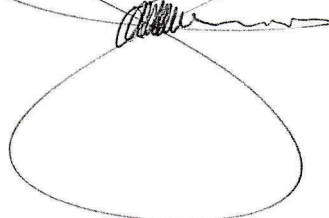
BELLERIVE SUR ALLIER, le 26 mars 2025

Pour la société SEREC

Olivier JOANNET – Commissaire aux Comptes



François Wilthien
Trésorier général UNPS



Sébastien Guérard, Président UNPS

BILAN ACTIF

UNPS Union Nat. Prof. de Santé

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF

	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024		01/01/2023 au 31/12/2023	
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	14 161	14 161		907
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outill. ind.				
Autres	41 941	39 044	2 897	4 095
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	13 840		13 840	13 136
TOTAL (I)	69 941	53 205	16 736	18 138
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	5 161		5 161	
Valeurs mobilières de placement	83 266		83 266	80 840
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	281 528		281 528	215 747
Charges constatées d'avance	22 241		22 241	21 381
TOTAL (II)	392 196		392 196	317 969
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	462 138	53 205	408 933	336 107

BILAN PASSIF

UNPS Union Nat. Prof. de Santé

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	89 145	115 398
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	54 351	-26 253
Situation nette (sous total)	143 496	89 145
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	143 496	89 145
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	70 000	70 000
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	70 000	70 000
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 824	16 682
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	107 676	115 099
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	68 937	45 181
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion passif		
TOTAL (IV)	195 437	176 962
(V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	408 933	336 107

03, Rue de la Grande Halle
 93700 BELLEVILLE SUR ALLIER
 Tél: 04 43 50 01 01
 N° Siret: 316 420 322 00169 - APE: 6920Z
 Le Longchamp 3
 SEREC CONSULTING

COMPTE DE RÉSULTAT

UNPS Union Nat. Prof. de Santé

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	850 000	800 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 108	3 108
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	8	1
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	853 116	803 109
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	506 051	533 631
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	60 071	67 307
Salaires et traitements	161 614	155 502
Charges sociales	71 342	69 744
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 106	5 459
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	6	11
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	801 190	831 652
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	51 926	-28 543
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 425	2 290
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	2 425	2 290
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	2 425	2 290

Se référer au rapport du professionnel de l'expertise comptable

7/28

COMPTE DE RÉSULTAT

UNPS Union Nat. Prof. de Santé

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	54 351	-26 253
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	855 541	805 399
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	801 190	831 652
EXCÉDENT OU DÉFICIT	54 351	-26 253

SEREC / SEREC CONSULTING
03, Rue de la Grande aux Grains
03700 BELLEVILLE SDR ALLIER
Tél: 04 43 50 01 01
N° Siret 316 420 322 00109 - APE: 6920Z

Se référer au rapport du professionnel de l'expertise comptable

8/28

ANNEXE

UNPS Union Nat. Prof. de Santé

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Produite	Information Non significative	Non applicable
PRÉSENTATION			NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE			NA
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			NA
CRÉDIT BAIL			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			NA
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			NA
Variations de la provision spéciale de réévaluation			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF			NA
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			NA
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES			NA
Var. des fonds propres avec la part liée à la générosité du public			NA
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	O		
TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES ÉTRANGERS			NA
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			NA
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS			NA
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)			NA
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			NA
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS			
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES			
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	O		
LES EFFECTIFS			
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
ANNEXE COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRE			

Se référer au rapport du professionnel de l'expertise comptable

9/28

ANNEXE

UNPS Union Nat. Prof. de Santé

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations générales	10 ans
- Logiciels	1 à 3 ans
- Matériel de bureau	2 à 4 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Mobilier	3 à 10 ans

Se référer au rapport du professionnel de l'expertise comptable

10/28

ANNEXE

UNPS Union Nat. Prof. de Santé

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SEREC / SEREC CONSULTING
03, Rue de la Grande
03700 BELLERIVE SUR ALLIER
Le Longchamp 3
N° Siret: 316420322-00109 - APE: 6920Z
Tél: 04 43 50 01 01

ANNEXE

UNPS Union Nat. Prof. de Santé

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	14 161	
	Terrains			
CORP.	Constructions	Sur sol propre		
		Sur sol d'autrui		
		Inst. générales, agencs & aménagts construct.		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			
		Inst. générales, agencs & aménagts divers	7 861	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	34 080	
		Emballages récupérables & divers		
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
		TOTAL	41 941	
FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières		13 136	704
		TOTAL	13 136	704
		TOTAL GENERAL	69 237	704

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORP.	Frais d'établissement & dével.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		14 161	
	Terrains				
CORP.	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. gal. agen. amé. cons			
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
		Inst. gal. agen. amé. divers		7 861	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Mat. bureau, inform., mobilier		34 080	
		Emb. récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL		41 941	
FIN.	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			13 840	
		TOTAL		13 840	
		TOTAL GENERAL		69 941	

ANNEXE

UNPS Union Nat. Prof. de Santé
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ANNEXE

UNPS Union Nat. Prof. de Santé
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	13 253	907		14 161
TOTAL	13 253	907		14 161
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outill. industriels				
Inst. générales agencem. amén.	5 321	635		5 956
Autres immob. corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.	32 525	563		33 088
Emballages récupérables divers				
TOTAL	37 846	1 199		39 044
TOTAL GENERAL	51 099	2 106		53 205

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amort. fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices				
CADRE C	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

SEREC / SEREC CONSULTING
03, Rue de la Longue Ramp 3
03700 BELLEVILLE-SUR-ALLIER
Tel: 04 48 50 01 01
N° Siret: 316 420 322 00109 - APE: 6920Z

ANNEXE

UNPS Union Nat. Prof. de Santé
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	13 840		13 840
	Clients douteux ou litigieux			
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 161	5 161	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
RENVOIS	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)			
	Charges constatées d'avance	22 241	22 241	
	TOTAUX	41 242	27 403	13 840

- (1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés
des - Prêts accordés en cours d'exercice
(2) - Remboursements obtenus en cours d'exercice
(3) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)
Créances reçues par legs ou donations

UNPS Union Nat. Prof. de Santé
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

La convention signée entre l'UNCAM et l'UNPS le 20 juin 2024 a fixé le montant annuel de la contribution de fonctionnement à :
- pour l'année 2024 : 850.000€
- pour l'année 2025 : 900.000€
- à partir du 1er janvier 2026 : 950.000€

ANNEXE

UNPS Union Nat. Prof. de Santé

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ANNEXE

UNPS Union Nat. Prof. de Santé

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

CHARGES À PAYER

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	18 824	18 824		
Personnel & comptes rattachés	17 592	17 592		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	72 021	72 021		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	18 063	18 063		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	68 937	68 937		
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	195 437	195 437		

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 935
Dettes fiscales et sociales	25 679
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	68 937
TOTAL DES CHARGES À PAYER	103 551

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

SEREC / SEREC CONSULTING
03 Rue de la Grande Chapelle 3
03700 BELLEVILLE
N° SIRET: 316 420 326 00409 - APE: 6920Z
Le Longchamp 3
Tél: 04 43 50 01 01
Se aux Grains
ALLIER

ANNEXE

UNPS Union Nat. Prof. de Santé

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

COMMISSAIRES AUX COMPTES

SEREC Consulting
Le Longchamp - Entrée 3
3, Rue de la Grange aux Grains
03700 BELLERIVE SUR ALLIER

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 306	3 414
TOTAL	3 306	3 414

SEREC / SEREC CONSULTING
03, Rue de la Grange aux Grains
03700 BELLERIVE SUR ALLIER
Le Longchamp 3
Tél: 04 43 50 04 01
N° Siret: 316 420 312 00109 - APE: 6920Z